



Pessac, le 5 février 2009

N/Réf : FscqP-2009-01

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 11 décembre 2008 au moulin de Noës à 20h30

Participants : Mmes Ghislaine Aguilar (CCLAPS et Fédération), Françoise Lafon (Sardine), Catherine Gerbier (France et environnants)

MM. Dominique Lestynek (Fédération et Bourg), Gilbert Courier, Jacques Caudéran (Toctoucau), René Proust (Cap de Bos et Fédération), Alain de Wailly (Casino), Michel Magne et Philippe Cernier (Noës), Thierry Roman (Brivazac-Candau), Daniel Jacques Da Rold (Chiquet-Fontaudin et Fédération), Yannick Henry (CCLAPS), Jean-Claude Juzan (Le Monteil), Jean-Baptiste Casenave et Benjamin Aguilar (CCLAPS et Fédération), Serge Degueil (Magonty), Yves Schmidt (Magonty et Fédération)

Absents excusés : Mme Marie-Claude Charrier (Fédération et Magonty), M. Daniel Marie-Anne (3M-Bourgailh et Fédération), Jean-Claude Larrezet (Bourg et Fédération)

Rédacteur : Yves Schmidt

Ordre du jour :

- Centenaire du syndicat de France dans le cadre de "mémoire de quartier" : soutien fédéral et exemples des quartiers ;
- TCSP 3^{ème} phase ;
- Concertation ou information: ex. Pontet, modification du PLU... (Les attentes des quartiers avec projet de lettre au Maire) ;
- Maison de quartier : réflexion suite (aide à l'évaluation des besoins) ;
- Compte rendu de la mission Conseil du développement Durable : état des travaux ;
- Commission consultative des services publics CUB : arrivée du nouveau délégué Keolis ;
- Commission consultative de l'environnement de l'aéroport : bilan ;
- Divers.

1. Mémoire de quartier

1.1. Projection du film de Noës

Michel Magne (Noës) présente le film conçu par des enfants du quartier qui en ont assuré la mise en scène. Par contre, le montage a été réalisé par des professionnels (coût : 1900 €). Un travail sur l'origine des rues du quartier sera présenté lors de la fête du quartier en mai 2009.

Serge Degueil (Magonty) signale qu'il réalise des recherches historiques sur la guerre de 14-18 et qu'il est prêt à proposer son aide pour utiliser les outils de recherche.

Dominique Lestynek remercie Michel Magne pour cette initiative qui participe à la préservation de la mémoire du quartier.

1.2. Centenaire du syndicat de France

L'intervention du syndicat de quartier de France et environnants figure en annexe 1

Le syndicat de quartier de Toctoucau apprécie l'ambition et l'intérêt du projet présenté par France

2. 3^{ème} phase du TCSP

Dominique Lestynek regrette que, lors de la réunion du 10 octobre 2008 à la salle de France, la CUB ait caché les variantes de tracés du tramway I1 et I2. Une seule réunion publique pour un sujet aussi important est inadmissible. La Fédération propose de poser un certain nombre de questions aux élus et responsables du projet:

1. Quelles *mesures de trafic et des flux* sur les voies utilisées ou traversées permettant d'assurer la compatibilité du projet avec la circulation automobile ?
2. Quelles *pistes ou cheminements cyclables* peuvent être sacrifiées (rue Guittard, souterrain rocade, piste de rocade...) ?
3. Quelles possibilités d'installation de *parcs à vélos* ?
4. Quelles *circulations* sont prévues *sur l'assiette* même du tram avec les dangers et les risques d'accident ?
5. Quelles sont les *incidences des coupures* de voirie *franches* (perpendiculaires) ?
6. Quelles sont les *incidences des voies adjacentes* sur un tram suivant les voies existantes ?
7. Le *nombre de feux implantés* sur ces voies adjacentes a-t-il une influence sur les risques d'infractions (franchissement du feu clignotant...), d'accidents et de ralentissement de la vitesse commerciale du tram par prudence du conducteur ?
8. Quelle *différence de longueur* entre les variantes de base et leurs évolutions possibles comme le passage direct dans le Pontet au niveau du stade et le shunt entre la rue Gutenberg et Haut-Lévêque pour I1 ?
9. Quelles *différences de coûts moyens* de passage en zone résidentielle, en zone d'activités, en zone peu urbanisée ?
10. Quelle est *l'incidence sur les coûts* d'un passage sur des voies existantes et en zone non bâtie comme le Pontet ?
11. Faut-il *élargir le passage inférieur* à la rocade ?
12. Le *franchissement de la rocade* vers la zone d'activités se fait-il par passage supérieur (simple pont spécialisé avec le cas échéant passage pour piétons et vélos) ?
13. Quelles sont les *incidences sur les accès à la rocade* selon la variante retenue sachant qu'il y en a que 2 sur Pessac dont 1 sur la zone d'activités ?
14. Quel est le potentiel d'implantation d'un *parc-relais* près des accès de la rocade ?
15. Quels sont *les risques d'enclavement* d'une part de la zone d'activités contenue entre la rocade et l'autoroute et d'autre part d'un quartier fermé sur deux côtés par la rocade et la voie ferrée ?
16. Quel est le risque d'accentuation du phénomène de « *banlieusardisation* » généré par l'attraction naturelle de la ville centre (Bordeaux) : tram, boulot, dodo dans les quartiers bénéficiant d'activités spécifiques ?
17. Quelles sont incidences économiques et sociales en termes *d'emplois* de l'amélioration de l'accessibilité d'une zone d'activités et d'une zone résidentielle ?
18. Quels sont les besoins *d'accès à la zone hôtelière* qui rassemble un potentiel d'emplois et de développement du tourisme d'affaires et classique ?
19. Quel est le potentiel de restructuration en zone d'activités et en zone résidentielle ?
20. Y a-t-il un besoin de *restructuration* dans ces zones ?
21. Quel est *intérêt de l'intermodalité* dans les 2 variantes ?
22. Quel est le potentiel de *report modal* attendu (voiture vers tram) ?
23. L'axe Juin / Bougnard / Guittard / Canéjan est-il le seul lien direct CHU / Campus sur les voies situées entre la rocade et la voie ferrée : *incidences sur le transit* ?

24. Quelles sont les *incidences des travaux longs* sachant que jusqu'à présent Pessac contrairement à Talence n'a pas vraiment connu de chantiers du tram sur des voiries existantes (syndrome de Talence et accès aux grands équipements [urgences CHU]) ?

25. Quels *travaux concomitants* dans les deux hypothèses ?

Yannick Henry propose de rajouter une question concernant le problème de l'accessibilité des bus par les handicapés en cas de panne de tramway.

Le **syndicat de quartier de Toctoucau** approuve les orientations générales de l'étude réalisée par le bureau de la Fédération.

Il ne se prononce pas sur le choix du tracé entre Bougnard et l'Alouette dont la pertinence interpelle les syndicats de quartier directement concernés et particulièrement compétents, ainsi que la Fédération dans sa vision plus globale des projets d'urbanisme sur la commune de Pessac. Cependant, dans sa contribution il prend position sur le carrefour de l'Alouette qui constitue un nœud critique.

En complément de ces travaux, il demande **l'intégration dans le projet de 3ème phase d'un schéma des déplacements concernant les populations réparties de part et d'autre de l'axe Alouette/Toctoucau** (longueur 7 km). Ce schéma devrait couvrir l'ensemble des moyens de déplacement, depuis et vers le centre de Pessac, vers les communes avoisinantes et entre les quartiers.

Pour le syndicat, le partage des compétences entre les collectivités (zones CUB ou hors CUB) ne peut être un motif de rejet de cette demande, s'agissant d'un investissement structurant pour le très long terme.

Concernant les déplacements des habitants des quartiers extérieurs (Cap de Bos, Magonty et Toctoucau), le syndicat juge que l'accent est à mettre notamment sur les points suivants :

- déplacements doux, dans leur continuité sur la totalité de l'axe ;
- desserte SNCF à partir des gares de **Toctoucau, Gazinet, Alouette**, avec aménagement de parcs de stationnement adaptés aux différents moyens de locomotion ;
- déplacements inter-quartiers du type transport à la demande ;
- navettes de bus de rabattement vers le tramway.

3. Concertation ou information

Ce point est justifié par la tenue récente de deux réunions en mairie, qui se voulaient des réunions de concertation et qui n'ont été que des réunions d'information faute d'informations préalables.

Dominique Lestynek rappelle qu'il ne s'est rien passé depuis deux ans sur le projet d'aménagement du Pontet : la convocation à la réunion de décembre se résumait à une seule phrase. Il a quitté la salle en cours de réunion pour manifester sa désapprobation. La réunion de concertation sur les modifications du PLU du 13 décembre était de la même veine. Il propose donc de rédiger un courrier à l'attention du Maire pour **notamment** demander que soit fourni aux participants un minimum de documentation avant chaque réunion de concertation.

Thierry Roman (Brivazac-Candau) regrette l'absence de réunion de concertation après une annonce de chantier : rien ne se passe jusqu'au jour où on voit arriver des engins de travaux. Il constate au niveau de son quartier un net recul au niveau de l'information et de la concertation.

Gilbert Courier (Toctoucau) soutient la proposition du président de la Fédération portant sur l'envoi à Monsieur le Maire de Pessac d'une lettre qui soulignerait les points suivants :

- la participation à une réunion nécessite un ordre du jour précis et la mise à disposition préalable d'un dossier, dès lors que la position d'un syndicat sera demandée en cours de réunion. Ce dossier doit être raisonnablement lisible par un non technicien ;
- les documents présentés en réunion d'information ou de concertation doivent être mis à disposition du syndicat, avant ou après ladite réunion. Ces documents peuvent, éventuellement, être accompagnés d'un avertissement signalant leur caractère provisoire ou la confidentialité dans la diffusion

Par ailleurs, la distinction entre information et concertation doit être faite sans ambiguïté. La concertation nécessite une phase d'information, suivie de réunions de travail s'appuyant sur un fond documentaire adapté.

Les syndicats de quartier ne pourraient cautionner, sauf à faillir à leur mandat, une démarche habillée du joli mot de concertation mais qui n'en aurait que l'apparence.

Yannick Henry (CCLAPS), faisant allusion à la réunion du Pontet, regrette que ces réunions soient difficiles à suivre car les techniciens utilisent un jargon incompréhensible par un non-initié.

René Proust (Cap de Bos), qui a assisté à la réunion sur la révision du PLU, souligne la difficulté à suivre la présentation faite par le service de l'urbanisme : trop rapide, trop technique, souvent inaudible.

Jean-Claude Juzan (Le Monteil) signale qu'il a attendu en vain depuis deux mois la parution d'un compte-rendu de réunion qui s'est déroulée en octobre 2008.

Jacques Da Rold (Chiquet-Fontaudin) revient sur la réunion sur la révision du PLU, au cours de laquelle deux sujets étaient traités :

- des règles générales qui nécessiteraient un débat au sein de la Fédération
- des modifications de détails qui concernent les quartiers et qui doivent être débattus au niveau de chaque quartier.

Jean-Baptiste Casenave (CCLAPS) propose qu'à l'occasion de leur assemblée générale, chaque syndicat ou comité de quartier signale aux élus ces anomalies.

4. Maisons de quartier

Serge Degueil (Magonty) qui avait participé à la rédaction du cahier des charges de la maison de quartier de Magonty en 1992, propose son aide au comité de quartier de Sardine pour définir ses spécifications en matière de besoins pour sa future maison de quartier.

Jean-Claude Juzan demande ce que devient le document de Jacques Da Rold (voir l'actualisation du document en annexe 2).

Dominique Lestynek propose d'envoyer ce document à la mairie, si tout le monde est d'accord.

5. Conseil du Développement Durable

Dominique Lestynek fait un point sur cette initiative qui est dans une phase préparatoire. Une quinzaine de personnes d'horizons divers travaillent pour définir le contenu et les valeurs de ce concept.

6. Commission consultative des services publics CUB

Deux réunions sont prévues pour le 15 décembre :

- réunion d'information du comité des usagers de l'eau relative aux nouveaux services offerts pour maîtriser et suivre sa consommation par télé relève notamment (voir le compte-rendu en annexe 3) ;
- révision du contrat d'affermage assainissement.

Une réunion au cours de laquelle le nouveau délégataire des transports en commun Keolis a fait part de ses projets a eu lieu le 2 décembre.

7. Commission consultative de l'environnement de l'aéroport

Dominique Lestynek a assisté à une réunion de la Commission consultative de l'environnement de l'aéroport. Il fait part de sa satisfaction quant à la prise en compte des réclamations des associations d'usagers par les responsables de l'aéroport et de l'aviation civile qui ont conduit à une amélioration de l'environnement sonore pour un plus grand nombre d'habitants. Il a rappelé aussi l'intérêt de la jonction des lignes A et B du tramway sur la zone aéroportuaire afin d'assurer en particulier une forte inter modalité avec le réseau SNCF de la ligne Bordeaux-Arcachon au niveau de la gare de l'Alouette.

8. Questions diverses

Assemblées générales. Le syndicat de Toctoucau avait annoncé la date de sa prochaine assemblée générale 2009 lors du CA de la Fédération du 13 février 2008 (voir CR). **Jacques Caudéran** regrette que la coordination qui avait été décidée n'ait pas été réalisée. Cette situation est particulièrement pénalisante pour Toctoucau dont l'assemblée générale est suivie d'un débat public avec la participation des maires de Pessac et de Toctoucau dont la présence simultanée est indispensable.

Carnaval. Il est répondu à **Jean-Claude Juzan** que cette manifestation programmée initialement le samedi 28 mars 2009 est suspendue à la compensation du déficit supporté depuis deux années suite au retrait du partenaire Lyonnaise des Eaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est achevée à 0h00.

Annexe 1

Intervention du syndicat de quartier de France et environnants

Pessac 1909-2009 : « Un siècle de vie sociale dans le quartier de France »

Le Syndicat de Quartier de France est né en 1909 !

Aujourd'hui, toute l'équipe du Syndicat se mobilise pour préparer ce centième anniversaire comme il se doit. Nous souhaitons faire revivre l'histoire des habitants de ce quartier, du Syndicat et du quartier de France dans son ensemble, ainsi que son rôle au sein de la commune.

Grande collecte de mémoire du quartier de France

Cette commémoration est l'occasion unique de recueillir les témoignages et souvenirs des anciens habitants du quartier, leur vécu, leurs expériences. C'est également l'occasion de rechercher les documents plus officiels, les articles de presse, et les archives privées qui auraient un rapport direct ou indirect avec notre quartier de France.

Ces récits et ces informations seront remis en forme et feront l'objet d'une exposition, mais aussi de bien d'autres expressions, telles que la vidéo, photographies, saynètes, spectacles... au cours de la traditionnelle fête annuelle exceptionnelle du 11 au 13 septembre 2009.

Nous souhaitons autour de ce projet, réunir le maximum d'habitants, membres d'associations, tous les acteurs de proximité (écoles, Espace social, associations, commerces...), toutes les bonnes volontés, tous ceux qui se sentent concernés par une vie riche en liens sociaux, en activités culturelles variées et de qualité.

Collecter la mémoire d'hier c'est construire la mémoire de demain.

Connaître son passé, c'est mieux vivre le présent et pourquoi pas le futur... Accéder à la mémoire de son quartier permet de mieux l'appréhender, se l'approprier et s'y attacher... Retracer l'évolution d'un quartier aide à comprendre le présent et peut aider à dessiner l'avenir.... retracer ou se construire une identité.

Ce recueil de la mémoire, mais surtout son accessibilité au grand public contribuera à la reconnaissance de nos quartiers et de leurs habitants.

Afin d'atteindre ses objectifs, notre équipe s'attèle à la tâche et fait appel à votre participation.

Comment nous joindre ?

Adresse : 39, rue Anatole-France à Pessac – **Courriel :** syndicatquartierfrance@yahoo.fr

Annexe 2

Maisons de quartier

Parmi les locaux, dont la ville de Pessac est propriétaire, mis à disposition des associations pour la mise en œuvre de leurs activités les maisons de quartier occupent une place importante.

Pour l'usage de ces maisons de quartier un planning d'occupation prévisionnel est mis en place sous l'égide des services municipaux.

Ce planning prévoit les mises à disposition pour l'ensemble des associations et activités en dehors des activités propres du comité de quartier.

Il laisse parfois peu de disponibilités au comité de quartier pour disposer de la maison du quartier et faire face à des activités nouvelles ou à des besoins occasionnels tels que réunion ponctuelle, manifestations non prévues à l'avance....et ne répond pas toujours au caractère préférentiel de l'usage de la maison de quartier par le comité de celui-ci.

Face à cette situation et compte tenu de l'obligation de concilier le bon déroulement de la vie associative pessacaise, qui pour de nombreuses associations nécessite un usage pérenne sur l'année de l'usage de salles d'activités, et des activités des comités de quartier, eux-mêmes partie prenante du tissu associatif local, dans la plupart des cas le président du comité de quartier règle "à l'amiable" les différents éventuels.

Certaines difficultés résultant de méconnaissances réciproques et d'absence de "communication" il est suggéré que soit organisée au début de chaque année de rentrée associative (en septembre), dans chaque maison de quartier, une rencontre entre le Président du comité de quartier, un responsable municipal et les représentants des associations devant occuper les locaux. Ceci permettrait à chacun de rappeler ses besoins et ses obligations notamment au niveau de l'entretien, le comité de quartier n'étant pas responsable "juridiquement" de ces locaux municipaux (en dehors du bureau affecté à celui-ci) mais bien souvent amené à être l'interlocuteur privilégié des services municipaux.

Plutôt qu'une grande réunion au niveau de la commune, c'est en effet au niveau du quartier que les problèmes doivent être résolus d'autant que bien souvent les associations utilisatrices de locaux sont elles mêmes du quartier.

Cela n'augmentera certes pas le nombre de locaux, notamment pour les quartiers qui ne disposent pas encore de maisons, mais conforterait le rôle du président du comité de quartier et devrait permettre de désamorcer quelques difficultés d'usage.

Pessac le 18 octobre 2008

Annexe 3

Compte-rendu de la réunion des associations de consommateurs organisée par la Lyonnaise de Eaux le 15/12/2008 à la Maison de l'Eau

Au cours de cette réunion à la quelle participaient un certain nombre de responsables de la Lyonnaise des Eaux, délégataire du service Assainissement et Eau de la CUB et des représentants d'associations de consommateurs de la CUB, dont la Fédération des syndicats et comités de quartiers de Pessac (Dominique Lestynek, Daniel Marie-Anne et Yves Schmidt).

Deux points étaient à l'ordre du jour :

- la maîtrise de la consommation d'eau
- l'Observatoire du goût de l'eau

1. La maîtrise de la consommation d'eau

La Lyonnaise des Eaux met en place un certain nombre de services et d'outils destinés à améliorer la maîtrise de la consommation de l'eau sur la CUB.

1.1. Diagnostic consommation

Il s'agit d'abord d'**All'eau conseils** : des téléconseillers sont formés pour répondre aux interrogations des usagers. Un numéro de téléphone : 0810 367 367 (prix d'une communication locale).

Les questions qui leurs sont posés :

- Comment se répartit la consommation en eau de mon foyer (pour savoir sur quel poste agir pour réduire ma consommation) ?
- Suis-je dans la moyenne nationale ?
- Quels sont les bons réflexes pour lutter contre le gaspillage ?
- Comment puis-je réparer une fuite ?

La Lyonnaise des Eaux propose également des visites gratuites à domicile de conseillers si aucune explication satisfaisante n'a pu être donnée.

Enfin, le site Internet <http://www.lyonnaise-des-eaux.fr> proposera un simulateur de la consommation d'eau du foyer. Il permettra d'évaluer sa consommation théorique en fonction du nombre d'usagers, de leurs habitudes (bains ou douches, toilettes) et des appareils ménagers consommateurs d'eau présents au foyer (lave-vaisselle, lave-linge).

1.2. La télérelève des compteurs d'eau

La Lyonnaise va mettre en place dans les deux années à venir un dispositif de télérelève longue portée des compteurs d'eau dont le financement sera à la charge des souscripteurs dans le cadre d'une tarification en cours de validation par la CUB. Il porte le nom d'**Aviz'Eau**.

Ce système permettra à chaque abonné ayant souscrit cet abonnement de connaître instantanément sa consommation et profiter d'un système d'alerte qui se déclenchera à chaque dépassement d'un seuil qu'il aura fixé. Le message d'alerte lui parviendra par mèl ou par SMS.

La Lyonnaise des Eaux a fixé la tarification suivante :

- frais d'installation du dispositif de télémesure sur le compteur : **49 €**. Cette télémesure n'est compatible que de deux modèles compteurs. Si le compteur n'est pas compatible, la Lyonnaise procède à son remplacement gratuitement.
- Abonnement mensuel : 20 € si l'abonné se contente de consulter sa consommation sur le site de la Lyonnaise des Eaux, 49 € s'il veut bénéficier des systèmes d'alerte en cas de consommation anormale.

Ces tarifs sont donnés à titre indicatifs : nous espérons que le tarif de 4,90 € sera ramené à une valeur plus raisonnable car le coût du service réalisé ne justifie pas une telle somme.

À terme, ce dispositif devrait permettre aux usagers et à la CUB de mieux maîtriser leur consommation en détectant rapidement les fuites éventuelles ainsi que les fraudes.

2. L'Observatoire du goût de l'eau

La réglementation sur l'eau impose que son odeur et sa saveur soient acceptables pour les consommateurs. Pour réaliser cet objectif, la Lyonnaise des Eaux met en place début 2009 un Observatoire du goût de l'eau. Le territoire de la CUB est découpé en 9 secteurs à l'intérieur desquels on trouve des 121 goûteurs d'eau qui sont désignés à l'initiative des communes. Il s'agit d'un nouvel élément d'appréciation du système de suivi du fonctionnement du réseau de distribution de l'eau sur l'agglomération.

À Pessac, les quartiers concernés par l'opération sont : Toctoucau, Magonty, Cap de Bos, Le Monteil, Brivazac-Candau et France et environnants.

Pour homogénéiser les appréciations des goûteurs, des séances de formation d'une 1/2 journée seront dispensées à des groupes de 15 personnes sur chacune des communes concernées.

Il sera demandé aux goûteurs une observation par mois. Les résultats seront adressés à la Lyonnaise des Eaux par mèl ou par fax.

Les informations demandées seront :

- la date et l'heure de l'observation
- le goût
- l'intensité du goût

La Lyonnaise dispose d'un site : <http://www.goutdeleau.com>. Ce site n'est pas encore accessible aux habitants de la CUB.

Des réunions plénières auront lieu une fois par an, au cours de laquelle il sera fait un bilan.

Les goûteurs d'eau pourront participer à des visites de sites et recevront de la documentation. Une Newsletter sera régulièrement diffusée.

Calendrier :

21/01/2009 : lancement de l'Observatoire

02/2009 : formation des goûteurs d'eau

03/2009 : début des observations